

**Conseil municipal | Séance du 23 mars 2023**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2023-03-23-26 | Accès des Stéphanois aux services municipaux  
- Tarification solidaire - 2023-2024  
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 22

Date de convocation : 17 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 23 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

**Etaient présent·es :**

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

**Etaient excusé·es avec pouvoir :**

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

**Etaient excusé·es :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Serge Gouet

**Exposé des motifs :**

En 2011, la ville a instauré un régime de tarification solidaire en prenant en compte le quotient familial afin de faciliter l'accès des Stéphanois aux services municipaux.

Les tarifs représentent un élément de mise en oeuvre de l'action des politiques publiques dans les différents secteurs d'activité de la collectivité.

Conformément à l'avis de la conférence tarifaire, pour la saison 2023-2024 qui débutera par la journée des inscriptions du 20 juin 2023, l'actualisation des grilles tarifaires et des montants des seuils de QF en fonction des données statistiques concernant l'évolution des revenus des ménages stéphanois s'est traduite par une légère diminution du seuil de QF en-deçà du T4 (max du T1 passe de 191 à 189) et une légère augmentation au-dessus du T4 (max du T4 passe de 742 à 744).

Suite à la demande de la Caf, il est également nécessaire de créer un second tarif extérieur pour les prestations délivrées par le service enfance.

Les libellés des prestations du département des sports ont été ajustés.

Il convient d'appliquer une hausse de 2 % pour les tarifs unitaires de la restauration enfance et seniors.

Enfin pour la restauration scolaire, il est proposé de créer un forfait annuel afin de fidéliser un accès à la restauration sur l'ensemble des jours scolaires et une majoration pour les repas non réservés.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2011-03-31-34 du Conseil municipal du 31 mars 2011 qui instaure le régime de tarification solidaire,
- La délibération n°2011-06-23-9 du Conseil municipal du 23 juin 2011 qui définit et instaure le mode de calcul du quotient familial et les revenus de substitution,
- La délibération n°2015-12-03-17 du Conseil municipal du 3 décembre 2015 adoptant la révision des seuils de quotient familial ouvrant droit aux différents tarifs des activités municipales,
- La délibération n°2017-06-22-6 du Conseil municipal du 22 juin 2017 approuvant la nouvelle grille de quotients familiaux,
- La délibération n°2022-03-24-23 du Conseil municipal du 24 mars 2022 approuvant la nouvelle grille de quotients familiaux,

**Considérant :**

- La nécessité d'actualiser les montants des seuils de QF en fonction des données statistiques concernant l'évolution des ménages stéphanois,

- La nécessité d'actualiser les libellés des prestations proposées dans le cadre des activités du département des sports,
- La demande de la Caf de créer un second tarif extérieur pour les prestations délivrées par le service enfance,
- Que dans le cadre de l'élaboration des perspectives budgétaires et compte tenu de la conférence tarifaire, il a été convenu d'augmenter les montants des tarifs de 2% pour la restauration sénior et scolaire,
- La volonté de fidéliser l'accès à la restauration scolaire sur l'ensemble des jours scolaires par la mise en place d'un forfait et une majoration pour les repas non réservés,

**Décide :**

- D'approuver la composition des tarifs solidaires pour la période de septembre 2023 à août 2024, présentés ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Monsieur Serge Gouet

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/03/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230323-lmc130373-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 mars 2023

Quotient familial		Département des sports			
		Catégorie A		Catégorie B	
		Année	Trimestre	Année	Trimestre
T1	0-189	58,80 €	24,00 €	48,75 €	21,65 €
T2	190-373	61,80 €	27,70 €	55,50 €	24,45 €
T3	374-557	68,10 €	31,45 €	61,80 €	27,60 €
T4	558-744	78,00 €	34,80 €	71,70 €	30,40 €
T5	745-1030	87,90 €	39,60 €	78,00 €	34,60 €
T6	1031-1316	94,20 €	42,50 €	84,30 €	36,85 €
T7	1317-1602	97,50 €	45,70 €	91,20 €	40,40 €
T8	> ou = 1603	99,90 €	48,95 €	97,50 €	43,30 €
T9	Ext	129,90 €	63,63 €	126,75 €	56,29 €

Quotient familial		Restaurants municipaux <sup>(1)</sup>		
		Accueil du midi avec restauration réservé (unité)	Accueil du midi avec restauration non réservé (unité)	forfait annuel (sur la totalité des jours scolaires)
T1	0-189	0,51 €	1,0 €	62,22 €
T2	190-373	1,30€	1,80 €	158,28 €
T3	374-557	2,16€	2,66 €	263,82 €
T4	558-744	3,03€	3,53 €	369,36 €
T5	745-1030	3,8 €	4,18 €	448,50 €
T6	1031-1316	3,89 €	4,39 €	474,90 €
T7	1317-1602	4,11 €	4,61 €	501,24 €
T8	> ou = 603	4,32 €	4,82 €	527,64 €
T9	Ext	5,32 €	5,82€	649,68 €

Catégorie A : activités adultes aquatiques et fitness (hors celles mentionnées en catégorie C)

Catégorie B : activités en direction des enfants et des ados et activités organisées dans les centres socio-culturels, au Cosum et dans les gymnases, ainsi que la randonnée pédestre, marche nordique et VTT

(1) L'inscription à la restauration municipale s'accompagne d'une participation forfaitaire de 1€ à l'année par demi-pensionnaire pour les activités animalins de la pause méridienne

Quotient familial		Conservatoire à rayonnement communal						Location d'instrument
		Atelier Théâtre Rive gauche	Éveil et initiation danse / musique - 4-7 ans	Cursus musique ou danse (dès 8 ans)	Double cursus musique / Danse (dès 8 ans)	Parcours personnalisé Pratique d'un 2ème instrument	Pratiques collectives (orchestres, chorales, ateliers musicales actuelles / ballet fitness)	
T1	0-189	22,20 €	22,20 €	41,70 €	70,80 €	25,80 €	12,90 €	420 €
T2	190-373	29,70 €	29,70 €	48,00 €	80,40 €	29,10 €	16,20 €	45,00 €
T3	374-557	35,40 €	35,40 €	64,20 €	106,20 €	38,70 €	19,20€	48,00 €
T4	558-744	42,00 €	42,00 €	90,00 €	151,20 €	51,30 €	22,50€	51,00 €
T5	745-1030	57,60 €	57,60 €	122,10 €	205,80 €	70,50 €	35,0 €	54,00 €
T6	1031-1316	61,20 €	61,20 €	160,50 €	268,50 €	83,70 €	450 €	57,00 €
T7	1317-1602	77,10 €	77,10 €	202,50 €	336,60 €	109,50 €	480 €	60,00 €
T8	> ou = 1603	93,30 €	93,30 €	262,50 €	432,30 €	138,30 €	51,30 €	63,00 €
T9	Ext	225,00 €	225,00 €	549,00 €	969,00 €	333,00 €	124,50€	246,00 €
T9bis	Ext discip rare, Ext danse SME INSA	x	x	405,00 €	x	228,00 €	x	96,00 €

Disciplines rares: basson, clavecin, viole de gambe, luth renaissance, contrebasse

Quotient familial		Département des affaires scolaires et de l'enfance					
		Centre journée avec repas		Centre journée sans repas		Animalins (goûter inclus)	
		Courte	Longue	Courte	Longue	Trimestre	Année
T1	0-189	3,02 €	4,14 €	2,43 €	3,56 €	2,52 €	7,56 €
T2	190-373	3,59 €	4,72 €	2,96 €	4,09 €	10,30 €	30,90 €
T3	374-557	4,40 €	5,52 €	3,46 €	4,59 €	20,49 €	61,47 €
T4	558-744	5,10 €	6,22 €	4,06 €	5,18 €	25,52 €	76,56 €
T5	745-1030	6,24 €	7,37 €	5,10 €	6,22 €	29,57 €	88,71 €
T6	1031-1316	8,32 €	10,61 €	6,59 €	8,88 €	35,30 €	105,90 €
T7	1317-1602	9,12 €	11,62 €	7,40 €	9,90 €	39,71 €	119,13 €
T8	> ou = 1603	9,36 €	11,87 €	8,22 €	10,71 €	43,48 €	130,4 €
T9	Ext 1 QF 0-1030	12,17 €	15,42 €	10,68 €	13,93 €	56,51€	169,56 €
T10	Ext 2 QF sup 1031	14,17 €	17,42 €	12,68 €	15,93 €	74,51 €	199,56 €

Département des activités socioculturelles et de la vie associative			
Atelier spécifique		Atelier Classique	
Année	Trimestre	Année	Trimestre
61,50 €	370 €	28,50 €	12,30 €
64,5 €	27,10 €	33,00 €	13,50 €
74,0 €	29,30 €	37,50 €	15,80 €
85,5 €	34,00 €	43,50 €	17,60 €
940 €	38,30 €	48,00 €	20,40 €
102,00 €	40,30 €	52,50 €	22,20 €
107,10 €	41,30 €	55,50 €	22,60 €
109,50 €	44,20 €	59,10 €	23,30 €
259,50 €	100,90 €	129,30 €	56,40 €